

FICHE DU POSTE

AGENT D'EXPLOITATION

DIRECTION / SERVICE :	Direction des routes, des infrastructures et des transports (DRIT) Service des Travaux routiers
SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT :	Conducteur de travaux responsable du PRTS (Pôle Routier de Travaux Spécialisés) Responsable fonctionnel : Chef (s) de chantier (s)
LOCALISATION DU POSTE :	Site de Pontarlier

CONDITIONS STATUTAIRES

CATEGORIE			FILIERE :	Administrative	Médico-sociale
A	B	C		Technique	Sociale
		X		Autre	X
CADRES D'EMPLOIS :		Adjoints techniques			
GRADES :		Adjoints techniques, Adjoints techniques principaux de 2ème ou 1ère classe			
GROUPE RIFSEEP:		C-7			

QUALIFICATIONS REQUISES

Diplôme souhaité et/ou requis :	Permis C
Formations / habilitations obligatoires ou à prévoir :	
Expérience souhaitée :	Conduite PL ou engins chantiers, chantiers de marquage routier, pose de glissières de sécurité, expérience BTP

FINALITES DE L'ENTITE

Le service des travaux routiers regroupe, sur l'ensemble du département, l'ensemble des équipes réalisant des travaux routiers (240 personnes). Au sein de ce service, le PRTS réalise les travaux de signalisation horizontale et de pose de dispositifs de retenue (glissières de sécurité).

MISSIONS PRINCIPALES DU POSTE

L'agent d'exploitation de la route exécute des travaux d'entretien et d'exploitation permettant de garantir aux usagers les conditions de circulation et de sécurité du réseau routier départemental.

Il intervient ainsi sur les routes et leurs dépendances, en toutes circonstances et quelle que soit la saison, notamment dans le cadre du service hivernal.

L'agent d'exploitation du PRTS exécute principalement des travaux de signalisation routière (marquage à la peinture routière) et de pose de dispositifs de retenue (glissières de sécurité).

MISSIONS SECONDAIRES DU POSTE

Travaux d'entretien (élagage, équipements de la route,...) et d'exploitation de la route, propreté et entretien des bâtiments, maintenance des matériels de marquage à la peinture routière.

Mise à jour des feuilles de travail et autres documents administratifs

ACTIVITES SPECIFIQUES DE L'AGENT

Astreintes régulières.

COMPETENCES

SAVOIRS	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître et mettre en œuvre les techniques liées à la signalisation horizontale (marquage), aux équipements de sécurité et aux dispositifs de retenue (glissières de sécurité) - Connaître et mettre en œuvre les techniques liées à la maintenance, à l'entretien et à l'exploitation de la route et des ouvrages associés - Connaître et mettre en œuvre les techniques liées à la viabilité hivernale - Appliquer les consignes et règles collectives et individuelles relatives à l'hygiène et la sécurité, la prévention des risques, à la protection de l'environnement, à l'utilisation des engins.
SAVOIR – FAIRE	<ul style="list-style-type: none"> - Conduite PL, d'engins de chantier et de petits matériels (TP, agricole,...) - Conduite PL dans le cadre de la viabilité hivernale - Entretien courant des matériels et des bâtiments
SAVOIR - ETRE	<ul style="list-style-type: none"> - Soin, rigueur et discipline - Savoir rendre compte - Sens relationnel, esprit d'équipe, disponibilité - Sens des responsabilités - Réactivité et efficience

INTERLOCUTEURS

INTERNES	EXTERNES :
----------	------------

CONDITIONS D'EXERCICE

Spécificités horaires	<p>Travail en horaires fixes. Dépassements possibles réguliers en fonction des chantiers. Interventions possibles en dehors des plages horaires fixes, notamment pendant les périodes d'astreinte</p> <p>Astreintes régulières hivernales et estivales</p> <p>Période de travail en horaires décalés pour des travaux spécifiques</p>
Déplacements	Déplacements à la journée réguliers et fréquents, voire quotidiens, sur l'ensemble du territoire départemental
Particularités liées au poste	Mise à disposition par la collectivité des Equipements de Protection Individuelle et Collective nécessaires à l'exercice des différentes activités.